



Rapport de l'auditeur indépendant sur l'annexe E (tableau du financement provenant du gouvernement fédéral)

Au Chef et Conseillers
Conseil des Anicinapek de Kitcisakik

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Place du Québec
888, 3^e Avenue
Val-d'Or (Québec) J9P 5E6

Téléphone : 819 825-6226
Télécopieur : 819 825-1461
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit de l'annexe E ci-jointe, concernant le financement provenant du gouvernement fédéral du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik de l'exercice clos le 31 mars 2013 tel que requis par le Manuel des rapports de clôture d'exercice pour les états financiers des Premières Nations.

Responsabilité de la direction pour ce tableau

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cette annexe conformément au Manuel des rapports de clôture d'exercice pour les états financiers des Premières Nations, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de cette annexe exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur cette annexe, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que cette annexe ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans ce tableau. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que cette annexe comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle de cette annexe afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère approprié des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble de ce tableau.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, cette annexe concernant le financement provenant du gouvernement fédéral du Conseil des Anicinapek de Kitchisakik de l'exercice clos le 31 mars 2013 a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au Manuel des rapports de clôture d'exercice pour les états financiers des Premières Nations.

Raymond Chabot ¹ *Chief Accountant, S.E.N.C.R.L.*

Val-d'Or
Le 30 juillet 2013

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n°A111174

ANNEXE E

TABLEAU DU FINANCEMENT PROVENANT DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Programmes, projets et services financés directement ou indirectement par le gouvernement du Canada	Financement reçu du gouvernement fédéral A	Fonds fédéraux Non dépensés Debut de l'exercice B	Ajustements / Transferts C	Financement fédéral total disponible A + B + C = D	Fonds fédéraux dépensés E		Fonds fédéraux non dépensés - Fin de l'exercice D - E = F (Option 1)
					(Option 1) Dépenses totales de toutes les sources	(Option 2)	
Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada							
Revendications et gouvernement indien	300 356 \$			300 356 \$		300 356 \$	
Développement communautaire - 2515 - 2556 - 2318 - 2765 - 2763 - 2766	83 384 \$			83 384 \$		83 384 \$	
Développement économique - 2768	1 925 400 \$	2 712 978 \$		4 635 378 \$		3 997 010 \$	638 368 \$
Éducation - 2107 - 2280 - 2290 - 2291 - 2312 - 2313 - 2314 - 2315 - 2316 - 2318 - 2542 - 2761	449 693 \$			449 693 \$		449 693 \$	
Appui aux gouvernements indiens - 2632 - 2767 - 2770 - 2121 - 9112							
Gestion des terres							
Développement social - 2430 - 2762 - 2805 - 3037	796 061 \$			796 061 \$		796 061 \$	
Inscription des Indiens - 2657	3 443 \$			3 443 \$		3 443 \$	
Gouvernance et institutions							
Affaires du Nord							
Autres Développement de capacités - 2490 - 2763 - 9075 - 9085 - 2332 - 2318-1 - 2488	688 167 \$			688 167 \$		639 409 \$	48 758 \$
Total partiel	4 245 504 \$	2 712 978 \$	- \$	6 958 482 \$	6 269 356 \$	687 126 \$	
Santé Canada							
Enfants et jeunesse - 3025 - 3065 - 4106 - 4110	129 130 \$	348 \$		129 278 \$		129 278 \$	
Santé mentale et toxicomanies - 3005 - 3010 - 3013 - 3020 - 3032 - 3070 - 3077 - 4107	501 235 \$	26 500 \$		527 735 \$		527 735 \$	
Prévention des maladies chroniques et des blessures - 3001 - 3030 - 3040	81 505 \$	1 390 \$		82 895 \$		82 895 \$	
Courir les maladies transmissibles - 3055 - 3060	10 122 \$			10 122 \$		10 122 \$	
Hygiène du milieu et recherche environnementale - 3050 - 3065 - 9062	60 739 \$	45 660 \$		106 399 \$		106 399 \$	
Soins de santé primaires - 3035	88 500 \$			88 500 \$		88 500 \$	
Service de santé non assurés - 3045	203 670 \$		9 331 \$	213 001 \$		203 670 \$	9 331 \$
Gouvernance en santé et soutien de l'infrastructure - 3080	63 002 \$	26 133 \$		89 135 \$		89 135 \$	
Immobilisations							
Centre de traitement							
Fonds pour l'adaptation des services de santé à l'intention des Autochtones							
Projets à l'Administration centrale							
Total partiel	1 137 903 \$	99 831 \$	9 331 \$	1 247 065 \$	1 237 734 \$	9 331 \$	
Société canadienne d'hypothèque et de logement							
Logement sans but lucratif dans les réserves							
Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) - Propriétaires - occupants et personnes handicapées							
PAREL - Logement locatif (y compris logement accessoire et pavillon-jardin)							
PAREL - Conversion							

